

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE PLESSIS BELLEFONTAINE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1° JUILLET 1901

Siège social : rue du Petit Paris - 95270 LE PLESSIS LUZARCHES
Enregistrée sous le N°3257 à la Préfecture de MONTMORENCY 95160

PROCES VERBAL DE LA REUNION COMITE DIRECTEUR DU 3 MARS 2024

Le Comité Directeur, sur convocation de son Président, s'est réuni le 3 Mars 2024 à 13h00 dans les locaux du golf de BELLEFONTAINE

SONT PRESENTS : Michel BONFATI-SABIONI – Président, Arnaud GOUBOT Vice Président-Roland WADOUX -Trésorier, Chantal DUCHESNE- Trésorière adjointe, Eric FICHOUX - Secrétaire, Manuel LEAO – secrétaire -adjoint, Frédéric SALMON, Philippe FRASSIN

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PV DU COMITE DIRECTEUR du 9 décembre 2023

Le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 30 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

INTERVENANTS : Jonathan FABIEN -Directeur

ORDRE DU JOUR

- I- **PREPARATION DE L'AG**
- II- **FINANCES, situation financière - bilan 2023 définitif - budget 2024**
- III- **EVENEMENTS**
 - Compétition du 19 mai 2024
 - Fête BG du golf
 - Compétition Championnat de France MID Amateurs
 - CUP RIDER 2024
- IV- **INTERCLUBS : Challenge de l'amitié équipe 2 , Challenge de l'amitié équipe 3, ABBDGM , Les Miles calendrier 2024, coupe de Paris, Cours et entraînement d'équipe.**
- V- **ECOLE DE GOLF**
- VI- **COMMISSION TERRAIN : nomination d'un responsable**
- VII- **QUESTIONS DIVERSES**

I- PREPARATION DE L'AG

Le Comité Directeur décide de convoquer l'Assemblée Générale le 25 mai 2024 à 15H. Le Président rappelle que le mandat de Philippe FRASSIN et de Frédéric SALMON prendra fin lors de cette assemblée et qu'ils sont, conformément aux stipulations statutaires rééligibles.

Il précise également que 3 postes seront donc disponibles et pourront être pourvus lors de cette assemblée générale.

Les candidatures devront être adressées au Président 15 jours avant l'assemblée. La liste des candidats au Comité Directeur sera affichée dans le hall du club house 15 jours avant cette Assemblée Générale.

Le Président indique qu'il présentera lors de l'assemblée le rapport moral et il invite le Trésorier et le Secrétaire à établir leurs rapports respectifs également dans la perspective de cette assemblée

Ces rapports seront publiés, selon l'usage de l'Association, dans une plaquette qui sera mise à la disposition des membres de l'Association à l'accueil du golf.

II- FINANCES

Le Trésorier présente le bilan relatif à l'exercice 2023 qui se traduit par un résultat bénéficiaire et qui sera présenté à l'Assemblée Générale ci-dessus indiquée.

Il expose que les réserves qui ont été constituées, au fil du temps depuis des années et pour l'essentiel avant 2019, s'élève à 20.000€ environ.

La moitié des casquettes qui avaient été commandées lors de l'exercice précédent, dans la perspective de la " CUP RIDER", figurent actuellement en stock pour un montant de 258€.

Les tenues enfants ont été prises en charge par l'Association sportive. Le Trésorier précise que l'AS est éligible au PASS SPORT.

L'Association a reçu une subvention lors de l'exercice 2023 d'un montant de 1.000€. Il a été présenté lors de l'exercice 2024 une demande de subvention de même montant.

Enfin, le Trésorier présente le budget 2024.

III- EVENEMENTS

III-1- Compétitions du 19 mai 2024

Le Comité Directeur décide d'organiser le 19 mai 2024 une compétition Open, donc ouverte à tous, dans les conditions tarifaires suivantes :

1	Abonnés BELLEFONTAINE et membres de l'AS	12€
2	Abonnés BELLEFONTAINE et non membre de l'AS	24€
3	Joueurs extérieurs mais ayant souscrit un abonnement UGOLF ou BLUEGREEN incluant BELLEFONTAINE	24€
4	Joueurs extérieurs mais ayant souscrit un abonnement UGOLF ou BLUEGREEN mais n'incluant pas BELLEFONTAINE 24 € auxquels s'ajoute 35€ de green-fee, soit	59€
5	Joueurs extérieurs ne bénéficiant d'aucun abonnement UGOLF ou BLUEGREEN, 24€ auxquels s'ajoute 45€ de green-fee, soit	69€

En outre, 30 joueurs seront invités par BLUEGREEN BELLEFONTAINE et l'AS qui n'auront à leur charge que le droit de jeu d'un montant de 24€.

Cette compétition Open sera disputée selon la formule scramble à 2, départs en Shot Gun.

Une distribution des prix aura lieu à la suite de cette compétition selon la formule tirage au sort, lesquels prix comprendront notamment :

- 5 polos logotés
- 5 doudounes
- 4 green-fees au golf national
- 1 week-end "Escapade gourmande " à Saint Malo, comprenant 2 green-fees et 1 nuit. d'hotel

L'AS offrira également aux participants :

- 1 café d'accueil
- 1 cocktail lors de la remise des prix.

Le coût de cette compétition pour l'AS est de l'ordre de 2.180€ et le montant des recettes estimées en droits de jeu est de l'ordre de 2.164€.

Un barbecue avait été envisagé et n'a finalement pas été retenu en raison du prix excessif demandé par le restaurateur.

III-2- Fête BG du Golf

La fête du golf aura lieu le 1er juin 2024 et donnera lieu à une compétition sur 18 trous, selon une formule restant à définir, mais qui devra être ludique.

A cette fête, un DJ interviendra

Le coût de cet évènement sera pris en charge par moitié par BLUEGREEN et par moitié par l'AS.

III-3 – Compétition Championnat de France MID Amateurs

Jonathan FABIEN, Directeur du golf de BELLEFONTAINE, expose que le Championnat de France MID Amateurs, 4ème division F, aura lieu à BELLEFONTAINE du 20 au 23 juin 2024.

Cette compétition aura donc lieu sur 4 jours et il sera fait appel au bénévolat, en particulier auprès des membres de l'AS pour remplir les fonctions de starter, commissaire de parcours, etc..

Durant cette période, les abonnés de BLUEGREEN BELLEFONTAINE pourront bénéficier d'échanges sur d'autres parcours, en raison de l'indisponibilité du terrain.

III-4 – CUP RIDER 2024

Le Comité Directeur décide d'organiser la traditionnelle CUP RYDER les 21 et 22 septembre 2024 dans les mêmes conditions que l'année précédente et prévoit à cette occasion un budget de 800€.

IV- INTER-CLUBS :

IV-1 CHALLENGE DE L'AMITIE EQUIPE 2

Dans le cadre de cette compétition, l'Equipe 2 se classe en milieu de tableau et constate parfois un manque de compétiteurs.

IV-1 CHALLENGE DE L'AMITIE EQUIPE 3

L'Equipe 3 se classe également en milieu de tableau dans le cadre de cette compétition et Frédéric SALMON - capitaine - indique qu'il s'emploie à faire tourner, de nombreux joueurs, ce challenge devant être principalement animé par l'amitié, comme son nom l'indique et la convivialité.

IV-3 ABBDMG

Il ne reste plus qu'un match à jouer qui aura lieu à BELLEFONTAINE. Malgré quelques succès et une victoire à domicile contre DOMONT, l'Equipe de BELLEFONTAINE est malheureusement, dans le cadre de cette compétition, en queue de tableau.

IV-4 LES MILES

Le calendrier des MILES n'a, à ce jour, pas été définitivement arrêté.

Il est en principe prévu une 1ère rencontre à BELLEFONTAINE contre GONESSE le 4 avril et la finale devrait, en principe, avoir lieu le 1er octobre 2024 à MONTGRIFFON, cette finale étant organisée par MAISONS-LAFITTE.

Il est à souligner que GADANCOURT a quitté les MILES et qu'il ne reste donc plus, dans cette compétition, outre BELLEFONTAINE, que GONESSE, AS MAISONS-LAFITTE et MONTGRIFFON.

IV-5 COUPE DE PARIS

Arnaud GOUBOT précise que la COUPE DE PARIS s'est déroulée et que BELLEFONTAINE termine en fin de tableau de sa poule, après avoir rencontré des équipes plus expérimentées, souvent composées de joueurs ayant des index à un chiffre. La participation à cette compétition n'en constitue pas moins pour les joueurs qui y participent une belle expérience sur d'autres terrains.

IV-6 COURS ET ENTRAINEMENTS D'EQUIPES

En ce qui concerne l'équipe 3, Frédéric SALMON indique que la plupart des joueurs n'ont pas souhaité participé à ces cours et entraînements d'équipes.

En ce qui concerne l'équipe 2, il est suggéré d'organiser une réunion afin que les joueurs participants puissent définir leurs recherches, leurs attentes pour construire un entraînement qui puisse les satisfaire.

V- ECOLE DE GOLF:

L'école de golf compte aujourd'hui 34 élèves dont 31 sont éligibles aux challenges (moins de 16 ans) et 11 éligibles aux Juniors Séries (Drapeau Jaune). Philippe FRASSIN, responsable de l'école de golf, indique qu'il est prévu d'organiser des rencontres inter écoles de golf.

VI- COMMISSION TERRAIN

Le Comité Directeur nomme Manuel LEAO en qualité de responsable de la commission terrain.

VII- QUESTIONS DIVERSES

1-Tenues d'équipe

Il est abordé la question du coût des tenues d'équipe et en particulier des tenues d'équipe actuelles.

Après discussion, il a été demandé comme l'année dernière à Jonathan FABIEN de consulter, pour ces tenues d'équipes, d'autres fournisseurs, de façon à pouvoir offrir aux joueurs 2 tarifs, l'un correspondant au tarif des tenues déjà retenues (FOOTJOY) et une autre tenue chez un fournisseur dont les tarifs seront moins élevés..

2-Michel BONFATI-SABIONI rappelle que dans les statuts, l'association peut comprendre outre des membres actifs, à jour de leurs cotisations annuelles, des membres d'honneur- "*qui rendent ou qui ont rendu des services importants à l'association; ce titre étant décerné par le Comité Directeur, l'exploitant ou son représentant étant membre d'honneur de plein droit de l'association.* »

C'est donc en considération des services importants rendus à l'association par Robert BACKMANN qui a exercé pendant seize ans le mandat de Président de l'association et à Richard GERMAIN qui lui a présidé la commission sportive durant de nombreuses années que le Comité Directeur a décidé – à l'unanimité - de les nommer membres d'honneur de l'association, cette nomination devant être formalisée lors de la compétition du 19 mai 2024.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président et le Secrétaire.

La séance est levée à 15 heures

Michel BONFATI-SABIONI
Président

Eric FICHOUX
Secrétaire